



QUAND LES COMMUNES DU PARC RENCONTRENT LE « JOUR DE LA NUIT »

Le 8 octobre prochain, la nuit sera l'occasion, dans de nombreuses communes du Parc naturel régional, de prendre conscience des enjeux énergétiques, culturels, astronomiques et environnementaux liés au respect du ciel nocturne. Des animations festives prévues à Rosans à partir de 17 offriront au public l'opportunité de redécouvrir leur territoire, de débattre, d'échanger et de contempler un ciel étoilé.

Portée par l'association Agir pour l'environnement avec le soutien de nombreux partenaires, dont la Fédération des Parcs naturels régionaux et l'Association nationale pour la protection de l'environnement et du ciel nocturnes (ANPEN), cette nuit unique s'inscrit dans un engagement durable des Parcs en faveur de la biodiversité, de la transition énergétique et de la valorisation des patrimoines culturels.

Cet engagement se concrétise dans leurs actions quotidiennes autour des questions de maîtrise de l'éclairage public, de préservation des espèces et d'éducation à l'environnement. C'est pourquoi le Parc des Baronnies provençales a incité ses communes à s'engager à ses côtés dans sensibilisation et la préservation de nos paysages nocturnes.

Plusieurs communes (dont Laragne, Sahune, Châteauneuf-de-Bordette, La Motte-Chalancon) vont procéder à une extinction de l'éclairage public. Et à Rosans, tout un programme attend les visiteurs :

- ◆ **17 h – 19 h 30 :** « À la lumière de l'art ». À vos pinceaux ! Grâce à la participation de tous, une fresque collective et originale verra le jour pour finalement s'illuminer.
- ◆ **19 h 30 – 21 h 30 :**
 - * **Balade contée** (prévoir de bonnes chaussures, un sac à dos, de l'eau, une protection contre le froid, le vent ou la pluie et de quoi grignoter). Réservation obligatoire auprès du Parc
 - * **Balade chantée** (prévoir de bonnes chaussures, un sac à dos, de l'eau, une protection contre le froid, le vent ou la pluie et de quoi grignoter). Réservation obligatoire auprès du Parc
 - * **Balade naturaliste** (prévoir de bonnes chaussures, un sac à dos, de l'eau, une protection contre le froid, le vent ou la pluie et de quoi grignoter). Réservation obligatoire auprès du Parc
- ◆ **22 h – minuit :** Soirée contes en musique pour petits et grands

